

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2026/2027

NOM de l'enfant : Prénom

Adresse :
.....

Date de naissance :
.....

Pour le jour de la rentrée afin d'assurer la bonne organisation du service, merci d'inscrire votre enfant avant le 21 août 2026. Et ce même si votre enfant était déjà inscrit l'année scolaire précédente.

ECOLE : maternelle : classe

élémentaire : classe

Nom et téléphone de la personne à prévenir entre 11 h 30 et 13 h 30 :
.....

PRESENCE A LA CANTINE :

☐ Dès le jour de la rentrée ☐ à compter du

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI (Entourer le(s) jour(s) de présence)

RÉGULIÈREMENT IRRÉGULIÈREMENT (Entourer votre choix)

☞ **RAPPEL** : la présence régulière impose la fréquentation du restaurant scolaire d'au moins un jour fixe par semaine.

☞ Fournir **IMPERATIVEMENT** les documents suivants lors de l'INSCRIPTION afin de déterminer le tarif à appliquer, sauf pour les enfants domiciliés hors Fains-Véel (tarif fixe)

- l'avis d'impôt sur le revenu 2026 des responsables et de toutes les personnes en permanence au foyer (revenus de l'année 2025),

A retourner dès réception impérativement avant le 05/09/2026 :

le déposer à l'accueil de mairie, dans la boîte aux lettres ou par mail

à facturation@mairie-fains-veel.fr,

- la dernière notification de droits et paiements de la CAF ou autres organismes,
- la fiche de liaison fournie par la mairie et la photocopie des vaccins



Sans ces deux documents fournis dans le délai imparti, le tarif maximum sera appliqué.

Tarification par repas – Année 2026/2027 :

	Normal	Panier repas (uniquement enfant bénéficiant d'un P.A.I Protocole d'Accueil Individualisé)
Quotient familial inférieur à 609 €	3,57 €	2,44 €
Quotient familial compris entre 610 et 969 €	4,75 €	3,25 €
Quotient familial compris entre 970 et 1410 €	6,08 €	4,16 €
Quotient familial supérieur à 1411 €	7,94 €	5,44 €
Inscription ponctuelle, irrégulière et enfants de l'extérieur	8,40 €	5,74 €

Tout repas commandé est facturé, sauf absence pour raison de santé, qui devra être justifiée par un certificat médical.

Les repas sont commandés auprès du secrétariat de mairie au plus tard le lundi soir pour la semaine suivante. Cette règle s'explique par les impératifs de gestion de la Cuisine Centrale de Bar-le-Duc, fournisseur des repas.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait à Fains-Véel, le

SIGNATURE DES RESPONSABLES :

DROIT A L'IMAGE

La commune peut utiliser des enfants pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet, agenda ...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents, l'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ». S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo. Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Je, soussigné(e)

.....

M. / Mme (Nom et Prénom) :

.....

Adresse :

.....

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) :

.....

☐ **AUTORISE :**

☐ **REFUSE :**

Les représentants de l'accueil collectif de mineurs (indiquer le nom de la structure) :

.....

à prendre mon fils/ma fille en photo, à réaliser un film, à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication : sur le site Internet de l'accueil de loisirs/de l'association, sur l'album photos/le film qui sera réalisé à l'issue du centre, sur tout support d'information relatif à la promotion des activités du centre/de l'association.

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs est garanti, de même que le droit de retrait.

Date et signature du responsable légal :